# REUNION DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 27 juin 2023

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil d'Administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle communale de Montigny sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président du SMIIS.

#### Etaient présents :

<u>Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE:</u> Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Marlène JOHANET-FOURAGE. Madame Lise LE DÛ.

Commune de MONTIGNY: Monsieur Christian MASSEIN.

<u>Représentants de la C.C.P.N.L.</u>: Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Lionel DA CUNHA MARTINS, Madame Harmonie METAYER.

Absents ayant donné procuration: Monsieur Michel TAFFOUREAU à Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Monsieur Christian LEGENDRE à Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Madame Claire TRIBOT à Monsieur Christian MASSEIN, Monsieur Dominique GAUCHER à Madame Caroline FERRIERE

<u>Absents et/ou excusés</u> : Monsieur Matthias HEUDES, Madame Gaëlle COSSIA, Madame Angéline CAILLETTE , Madame REGNIER Sophie,

Secrétaire de Séance : Madame Caroline FERRIERE

Le compte rendu du 20 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Transport scolaire 2023-2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du SMIIS la délibération prise le 28 juin 2022 concernant la participation du SMIIS aux frais du transport scolaire.

La Région Centre Val de Loire maintient ses objectifs pour la rentrée de septembre 2023. L'utilisation du transport scolaire sera gratuite avec une participation annuelle aux frais de gestion à hauteur de 25€ par enfant dans la limite de 50€ par représentant légal.

La Région Centre Val de Loire continue de laisser la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de prendre en charge tout ou partie des frais de dossiers.

Après délibération les membres du Conseil Syndical à l'unanimité décident :

De prendre en charge la totalité de la participation annuelle aux frais de gestion à hauteur de 25€ par enfant dans la limite de 50€ par représentant légal D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ce dossier.

# 2 <u>1/ Désignation des représentants au SMIIS pour la commune de Oison</u>

Suite aux nouvelles élections qui se sont déroulées sur la commune de Oison, il convient de désigner de nouveaux délégués pour représenter leur commune au sein du SMIIS.

Considérant qu'il convient à la CCPNL d'approuver ces nouveaux délégués, étant membre du SMIIS en lieu et place des communes d'Attray, Crottes en Pithiverais et Oison, puisque possédant la compétence scolaire depuis 2014,

Vu la délibération de la commune de Oison transmise à la CCPNL,

Vu le Conseil Communautaire de la CCPNL en date du 13 juin dernier et après en avoir délibéré, a désigné Mme REGNIEZ Sophie, Madame Angéline CAILLETTE et Mme FOURNIQUET Nathalie comme membres représentants la commune de Oison.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**De désigner**: Mme REGNIEZ Sophie, Madame Angéline CAILLETTE et Mme FOURNIQUET Nathalie comme membres représentants la commune de Oison auprès du SMIIS,

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Madame FOURNIQUET Nathalie informe l'assemblée que la délibération transmise par la commune de Oison à la CCPNL ne semble pas être en adéquation avec la décision prise lors du conseil municipal de Oison. Cette dernière va se rapprocher de la secrétaire de mairie pour éclaircir et/ou régulariser cette erreur.

Suite à cette vérification, il conviendra éventuellement de reprendre une nouvelle délibération.

## 2/ Désignations aux diverses commissions :

Il convient également de modifier les élus dans la commission d'appel d'offres, la commission du personnel et la commission travaux comme suit :

# a) Commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Christian MASSEIN	Christian LEGENDRE
Daniel POINCLOUX	Sophie REGNIEZ
Dominique GAUCHER	Claire TRIBOT

#### b) <u>Commission du personnel</u>:

Mesdames Harmonie METAYER, Claire TRIBOT, Caroline FERRIERE, Mathieu CHAPELLE, Gaëlle COSSIA, Nathalie FOURNIQUET, Lise LE DÛ, Marlène JOHANET-FOURAGE.

Messieurs Jean-François DESCHAMPS, Christian LEGENDRE, Daniel POINCLOUX, Matthias HEUDES, Mathieu CHAPELLE,

#### c) Commission travaux:

Mesdames Lise LE DÜ, Marlène JOHANET-FOURAGE, Nathalie FOURNIQUET, Messieurs Lionel DA CUNHA MARTINS, Matthias HEUDES, Christian MASSEIN, Dominique GAUCHER, Jean-François DESCHAMPS, Christian LEGENDRE, Daniel POINCLOUX, Mathieu CHAPELLE.

#### d) Commission finances:

Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Madame Sophie REGNIEZ, Messieurs Jean-François DESCHAMPS, Daniel POINCLOUX, Christian MASSEIN, Dominique GAUCHER, Christian LEGENDRE.

# 3 Litige entreprise Cisenergie

Monsieur le Président informe l'assemblée que la trésorerie demande au SMIIS de se positionner sur le reversement ou non de la retenue de garantie de l'entreprise CISENERGIE. En effet la somme de 10 962.05€ est toujours « bloquée » suite aux réserves émises lors de la construction de la chaudière bois. Une anomalie avait été constatée sur l'ouverture de la trappe de chargement et le moteur de relevage. L'entreprise n'a pas réalisé ces travaux qui ont été finalisés par une autre société.

Il conviendra de se renseigner sur la durée et les modalités de conservation de la retenue de garantie auprès de l'AML 45.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

De ne pas restituer la somme de 10 962.50€ à l'entreprise Cisenergie D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

#### 4 Devis

a/ <u>entretien des chaudières</u>: Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le contrat avec l'entreprise CPSD n'a pas été renouvelé pour l'entretien des chaufferies (gaz et bois)

Il présente le devis de la société ACDC pour un coût de 1.344€ TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

De retenir le devis de la société ACDC pour la somme de 1 .244€ TTC pour l'entretien des 3 chaudières

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

b/ <u>achat d'une armoire froide</u> : le réfrigérateur du restaurant scolaire est vétuste et engendre des frais importants depuis quelques mois.

Un devis de la société AXIMA est présenté pour son remplacement. Le coût de cet investissement est de 2 400.70€ TTC.

Après délibération, les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

De retenir le devis de la société AXIMA pour la somme de 2 400.70€ TTC.

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

### 5. Personnel

a/ <u>pause méridienne</u>: Monsieur le Président informe l'assemblée que Mr GARNIER Grégory, employé au SMIIS souhaite démissionner de ses fonctions au 31-08-2023 pour des raisons personnelles. Il convient donc de prévoir son remplacement.

Une annonce sera publiée sur PanneauPocket de la mairie d'Aschères-le-Marché pour le recrutement à raison de 2h/jour uniquement pendant le temps scolaire.

b/ <u>recrutement au 01-01-2024</u>: Madame POIVET Chantal a fait valoir ses droits à la retraite pour le 01-01-2024. Afin de pallier son éventuel remplacement, les élus du SMIIS rencontrent vendredi 7 juillet 2023 le CDG45 pour les guider dans cette démarche.

# 6 Questions et informations diverses

L'école maternelle propose au conseil syndical 3 noms pour son école à savoir :

- Les abeilles d'or,
- Les petites abeilles
- Les petites ruches.

Après un temps d'échange, le conseil syndical propose de retenir « les petites abeilles ».

Enfin, Mme FERRIERE Caroline dresse une synthèse du dernier conseil d'école de la maternelle auquel elle a assisté le 15 juin. Mr le Président remercie Caroline pour sa présence et sa disponibilité ledit jour.

A vingt-deux heures quinze l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.